

# Direction départementale des territoires

Affaire suivie par : **Dominique BERTHONNEAU**Service Urbanisme et Démarches de Territoires
Unité Planification et Urbanisme

Tours, le 22 mai 2023

Tél.: 02.47.70.81.66

Courriel: ddt-cdpenaf@indre-et-loire.gouv.fr

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

Séance du 11 mai 2023

I – <u>OBJET</u>: ÉTUDE D'UN DOSSIER DE RÉVISION ALLÉGÉE DE PLAN LOCAL D'URBANISME DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DES ARTICLES L.153-16 DU CODE DE L'URBANISME ET L.112-1-1 DU CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME

1-1 - <u>Pétitionnaire</u> : Monsieur le Maire de la Commune de Villiers-au-Bouin

1-2 - Adresse du pétitionnaire : Mairie

Rue des Ecoles

37330 Villiers-au-Bouin

1-3 - Objet du dossier : Plan Local d'Urbanisme de Villiers-au-Bouin évolution du STECAL «Nc» vers

un zonage urbain «Uc», création d'un STECAL «Nk1» lié au stockage de matériaux de la carrière et suppression du zonage «A» au profit d'un zonage «Nk» à l'Ouest et à l'Est de la cimenterie suite à l'enquête publique sur

demande de la cimenterie CALCIA.

Direction départementale des territoires 61 avenue de Grammont BP 71655 37016 TOURS GRAND TOURS CEDEX 1

Tél.: 02 47 70 80 90

Mél : <u>ddt@indre-et-loire.gouv.fr</u> <u>www.indre-et-loire.gouv.fr</u>

## II - RÉGLEMENTATION APPLICABLE :

#### Textes de référence :

Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche du 27 juillet 2010 : article 51 Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014 Article L.112-1-1 du Code rural et de la Pêche Maritime Articles L.151-13 et L.153-16 2° du Code de l'urbanisme

### **III – ÉTAIENT PRÉSENTS:**

- Madame Corinne BIVER, Directrice départementale des territoires d'Indre-et-Loire, représentant monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire, Président
- Monsieur Xavier ROUSSET, Directeur départemental adjoint des territoires d'Indre-et-Loire, représentant la Directrice départementale des territoires d'Indre-et Loire
- Monsieur Dominique BOUTIN, représentant le Président de la Société d'Étude de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine
- Monsieur Franck MALLET, représentant le Président de la Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire
- Madame Colette JOURDANNE, représentant le Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale
- Monsieur Lilian GIBOUREAU représentant le Directeur de l'Institut National d'Origine et de la Qualité
- Monsieur Michel LE PAPE, représentant le Président de la Coordination Rurale 37
- Monsieur Dominique DURAND, représentant le Président de la Ligue de Protection des Oiseaux
- Madame Marie-Hélènne BARRAULT, représentant les Co-présidents de Terres de Liens Centre
- Monsieur Fabien LABRUNIE, représentant le Président de la Fédération départementale des Chasseurs
- Monsieur Jacques THIBAULT, représentant le porte-parole de la Confédération Paysanne de Touraine
- Monsieur Nicolas STERLIN, représentant le Président de l'Union Départementale Syndicale des Exploitants Agricole
- Madame Anne MARQUENET-JOUZEAU, Maire de Luzillé

#### **Pouvoirs:**

- Madame Patricia SUARD représentant le Président du Conseil Tours Métropole Val de Loire a donné son pouvoir au représentant de monsieur le préfet d'Indre-et-Loire (Corinne BIVER)
- Monsieur Olivier FLAMAN, représentant le Président des Propriétaires Forestiers de Touraine a donné son pouvoir à la représentante du Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale (Colette JOURDANNE)
- Monsieur Alain ANCEAU, représentant le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire a donné son pouvoir au représentant de madame la Directrice départemental des territoires d'Indre-et-Loire (Xavier ROUSSET)
- Monsieur Mikelis GISLOT, représentant les Jeunes Agriculteurs de la Coordination Rurale d'Indreet-Loire a donné son pouvoir au représentant du Président de la Coordination Rurale 37 (Michel LE PAPE)

# IV- : <u>Avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers suite à l'enquête publique relative à la Révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villiers au Bouin</u> : (Avis simple)

- Vu l'avis Favorable de la CDPENAF en date du 22 septembre 2022 émis pour la révision générale le PLU de Villiers-au-Bouin,
- Vu les évolutions demandées par la Cimenterie CALCIA suite à l'enquête publique,
- Vu la demande d'avis à la CDPENAF transmise par monsieur le Maire de Villiers-au-Bouin en date du 06 mars 2023
- Considérant que la demande de la cimenterie CALCIA porte sur l'extension de la zone d'exploitation de la carrière dite Nk sur les espaces naturels, agricoles et forestiers pour 59,15 hectares et porte la zone d'exploitation de 77,85 hectares à 137 hectares,
- Considérant que cette demande consisterait à remettre en cause le PADD notamment au titre de la consommation des ENAF et la trajectoire suivie par la collectivité en cohérence avec les objectifs 2031,
- Considérant que cette consommation excessive n'est pas conforme aux objectifs de la loi climat et résilience.

#### 1 avis:

1) Le projet recueille **17** votes défavorables sur **17** votants au titre de l'article L.112-1-1 du code rural et de la pêche maritime et de l'article L.153-16 2) du code de l'urbanisme.

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers formule un <u>avis Défavorable</u> au regard de l'article L.112-1-1 du code rural et de la pêche maritime et de l'article L.153-16 2° du code de l'urbanisme.

Par ailleurs, la CDPENAF prend acte des évolutions suivantes :

- Extension de la zone Uc compensée en totalité par la création du secteur de protection Np au profit de la cimenterie CALCIA,
- Création du secteur Nk1 lié au stockage de matériaux de la carrière déjà entièrement artificialisé,
- Evolution des règles qui gèrent les annexes et les extensions des habitations existantes en zones A et N conformément à la demande de la CDPENAF dans son avis du 22 septembre 2022.

Pour Le Préfet d'Indre-et-Loire et par délégation La présidente de séance

Signé

**Corinne BIVER**